

Organisation sociale et usage des ressources

Production agricole et élevage dans le centre du bassin cotonnier de Côte d'Ivoire

Développement économique, gestion des ressources naturelles et conflits entre acteurs

Patrick Dugué¹
Fahiraman Rodrigue Koné²
Gnadjomon Koné²
Francis Akindes²

¹ Centre de coopération internationale
en recherche agronomique
pour le développement (Cirad),
Tera,
73, avenue JF. Breton,
34398 Montpellier cedex 5,
France
<patrick.dugue@cirad.fr>

² Université de Bouaké,
Laboratoire d'économie et de sociologie
rurale (Lesor),
06 BP 1245,
Abidjan 06,
Côte d'Ivoire
<fkone4@caramail.com>
<kgnanga@yahoo.fr>
<francis.akindes@ird.ci>

Résumé

Les situations agraires du centre du bassin cotonnier ivoirien évoluent rapidement du fait de l'installation d'agriculteurs et d'éleveurs venant principalement du nord de la Côte d'Ivoire (pays sénoufo). Malgré la faible densité de population (20 habitants/km²) on constate une extension des tensions et parfois des conflits entre éleveurs et agriculteurs, entre autochtones et migrants et, plus globalement, une faible prise en compte de la préservation des ressources naturelles renouvelables par les producteurs. Les stratégies des différents groupes de ruraux dans cette région sont diverses : les autochtones s'organisent pour bénéficier d'une rente foncière en louant les terres pour les cultures annuelles ; les paysans migrants misent sur une exploitation rapide des terres qui leur sont concédées en utilisant les intrants et l'équipement fournis par la filière coton ; les éleveurs cherchent des alliances avec les autorités locales et l'administration pour conforter leur présence. Les difficultés à faire émerger des politiques de gestion des espaces et des ressources naturelles dans cette région de Côte d'Ivoire ont d'abord des origines sociales (absence de visions et de projets collectifs, importance des flux migratoires) mais s'expliquent aussi par la faiblesse ou l'absence de cadres de concertation à l'échelle du village ou de la région.

Mots clés : Productions animales ; Productions végétales ; Systèmes agraires ; Ressources naturelles et environnement

Summary

Agricultural production and livestock breeding in the centre of the cotton area in Côte d'Ivoire. Economic development, natural resources management and producer's conflicts

The central part of the cotton area in Côte d'Ivoire is still sparsely populated (20 habitants per km²), so that large little-used land and rangeland resources are remaining. However, agrarian situations are historically diverse in this vast region and they have changed quickly during the last 20 years due to the settlement of farmers and livestock breeders from Northern Côte d'Ivoire (i.e., the Senoufo region), Burkina Faso, and Mali. In spite of such readily available natural resources, more and more conflicts between farmers and herders are observed, land tenure tensions are appearing between migrant farmers (Sénoufos) and natives (Koros, Tagbanas), and, above all, producers have but little consideration for the preservation and maintenance of renewable natural resources. The economic strategies and behaviours of rural players in this region are diverse: native landowners manage to get ground rent by letting their lands to migrant farmers for annual crops; the latter count on a rapid exploitation of these lands, using inputs and equipment provided by the cotton sector on the one hand, while they do not hesitate to move out to develop uncultivated areas, on the other hand; stock-breeders seek to enter into alliances with the local authorities and the administration in order to strengthen their position. The

Tirés à part : P. Dugué

low cost of access to land and services (inputs and farm equipment supply, animal health) has allowed migrant farmers and transhumant herders to quickly develop their activities. The land conquest strategy of migrant farmers has been encouraged by native populations who consider the installation of these farmers as an efficient way to develop the local economy. The population increase, the maintenance of the tracks network by the cotton Company, the arrival of new capacities encourage the development of trade and services (forges and mechanic workshops, rice-husking units, mechanised transportation....). Nevertheless, the conflicts between farmers and herders are still there. This can be explained by the diversity of cattle-owners: Fulani herders as well as traditional chiefs, administration staff, urban traders, and well-off farmers. All of them want to develop their livestock without consultation and regulate access to rangelands and herd moves without investing in flock tending. Economic logic usually outweighs hazy objectives related to the management of space and natural resources. Regional or local space and natural resources management policies hardly emerge in that part of Côte d'Ivoire, due first to social causes (lack of common goals and projects, large flows of migrants), and second to the fact that the consultation framework is weak or missing at the local (village) or regional level ("pays rural", "sous-préfecture"). To help rural people define regulations to access and manage natural resources, one has to let them objectively figure out how their territories is to function. It requires land use maps (even simplified) and updated census data (people, cattle, crop areas). This type of action has to be carried out at village level but could be envisaged on larger territories in order to channel population and cattle flows as well as decide on the building of relevant infrastructures.

Keywords: Livestock farming; Vegetal productions; Farming systems; Natural Resources and Environment

L'accroissement des surfaces cotonnières et la diversification des systèmes de production (anacardier, élevage) ont largement contribué au développement de l'agriculture dans le centre du bassin cotonnier en Côte d'Ivoire. Dans cette région peu peuplée (moins de 20 habitants/km²), l'installation continue, jusqu'en 2002, d'agriculteurs et d'éleveurs venant du nord de la Côte d'Ivoire et des pays frontaliers (Mali, Burkina Faso) s'explique par l'importante disponibilité en terres agricoles et de parcours. Deux zones d'étude ont été retenues pour caractériser les stratégies des différents groupes d'acteurs (agriculteurs autochtones et migrants, éleveurs) : la sous-préfecture de Marandalla (département de Mankono), la sous-préfecture de Niakara (département de Katiola) (*figure 1* et *tableau 1*). La discussion portera sur les politiques et les appuis à l'organisation pour concilier le développement économique avec la nécessaire gestion des espaces et des ressources naturelles renouvelables.

Une histoire de migrations

Dans la sous-préfecture de Marandalla, l'installation d'agriculteurs (sénoufo en

majorité et maliens) a débuté dans les années 1980 et s'est intensifiée durant la dernière décennie. Elle est presque toujours liée à la recherche de terres fertiles pour la culture cotonnière. L'installation et le passage régulier des éleveurs peuls, burkinabés et maliens ont augmenté ces dernières années. Depuis seulement 1998, des Sénoufo ont créé dans la sous-préfecture de Niakara, une dizaine de campements avec aussi comme objectif le développement de la culture cotonnière. Ils ont été rejoints par des migrants lobi et djimini venus du nord-est du pays pour défricher des terres aptes à la culture de l'igname [1]. Les conditions pluviométriques de la zone de savane (une saison des pluies par an, 1 000 à 1 200 mm/an) déterminent les choix techniques et de productions (*tableau 2*). Dans les exploitations des migrants, sénoufo pour la plupart, le coton représente environ 45 % de la surface cultivée et l'igname constitue la deuxième culture de vente après le coton (22 % de l'assolement). La progression des surfaces en anacardier, culture pérenne, est récente mais très rapide. Cette culture concerne déjà 30 % de la surface exploitée par les paysans autochtones. En zone de savane, les paysans migrants n'ont généralement pas le droit d'installer cette culture pérenne sur les terres qui leur ont été prêtées.

Le contexte législatif relatif à l'agriculture est remis en question par les événements politico-militaires que connaît la Côte d'Ivoire depuis septembre 2002. La loi foncière votée en 1998 n'a pas pu être mise en application. Cette loi, si elle était appliquée un jour, redonnerait du poids aux autorités coutumières, donc aux autochtones qui traditionnellement gèrent les terres à l'échelle des territoires villageois. Les étrangers, soit les non-ivoiriens ne pourraient pas devenir propriétaires terriens. La loi ne précise pas clairement comment pourront être vendues et louées les terres agricoles, à quelles conditions et avec quelles garanties.

Les acteurs

L'étude a été réalisée début 2002. Le choix des deux zones d'étude s'est fait en concertation avec la Compagnie ivoirienne de développement des textiles (CIDT) pour retenir des petites régions où la culture cotonnière constitue un élément moteur de l'économie locale. Un échantillon de 18 villages répartis sur les deux zones d'études (*figure 1*) a été constitué en retenant les situations de cohabi-

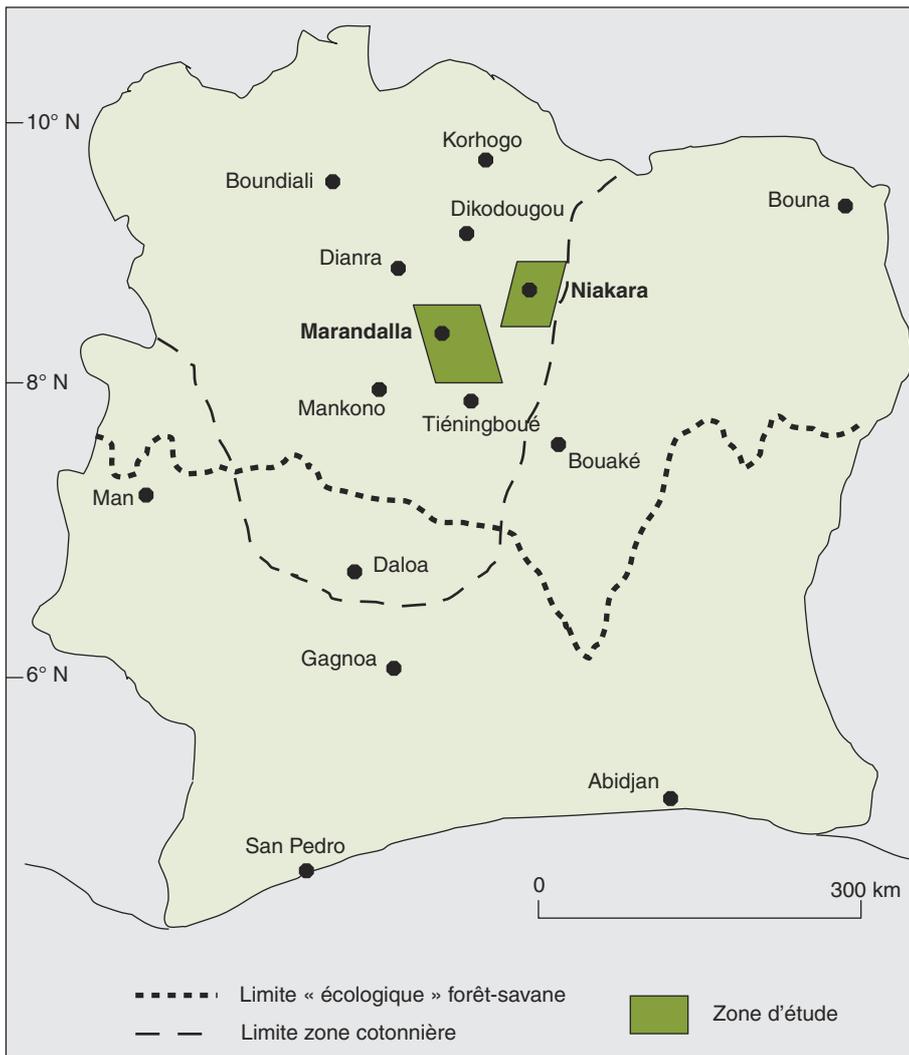


Figure 1. Les zones d'étude.

Figure 1. Study areas.

Tableau 1. Caractérisation du peuplement des zones d'étude

Table 1. Characteristics of the populations in the study area

Département incluant les zones d'études	Densité de population rurale Habitants/km ²		Taux de croissance 1988-1998 ^a	% de non-ivoiriens ^a
	1988	1998		
Département de Mankono (incluant la sous-préfecture de Marandalla)	11	17	+ 4,9 %	7 %
Département de Katiola (incluant la sous-préfecture de Niakara)	6	8	+ 2,3 %	15 %

Source : recensement général de la population et de l'habitat 1998.

^a Pour l'ensemble de la population (rurale + urbaine).

tation entre agriculteurs autochtones et migrants. Une troisième catégorie d'acteurs – les éleveurs peuls – ont été asso-

ciés à l'étude lorsqu'ils se trouvaient physiquement sur les terroirs villageois. Dans bien des cas, les éleveurs n'ont pas

d'habitat pérenne dans cette région. Les enquêtes ont été réalisées par entretiens semi-directifs avec des groupes homogènes (les autochtones, les migrants, les éleveurs) de façon à ce que chacun des participants puissent s'exprimer librement. De cette façon, il a été possible de recouper les informations sur les conditions de production, surtout pour les modalités d'accès au foncier et la nature et le règlement des conflits. Des entretiens avec des agents des services agricoles et de l'administration ont complété les enquêtes réalisées avec les producteurs. Pour bien apprécier les points de vue et les situations des différents acteurs nous avons été amenés à distinguer le terme de tension (situation de gêne entre deux acteurs, pouvant déboucher sur un conflit ou une phase d'apaisement) de celui de conflit (opposition forte entre acteurs entraînant des affrontements avec appropriation des ressources ou dégradation des biens d'autrui).

Accès des producteurs aux ressources naturelles

Accès des agriculteurs migrants à la terre et mobilité en zone de savane

La traction bovine, l'utilisation des herbicides et le maintien d'une tradition de travail en entraide permettent aux migrants de mettre en valeur de grandes surfaces et de pratiquer la culture continue sans jachère [1, 2]. Mais ces paysans migrants n'hésitent pas à se déplacer pour exploiter de nouvelles terres dans une sous-préfecture voisine. Par exemple, les Sénoufo nouvellement implantés à Niakara cultivaient précédemment, pour la plupart d'entre eux, dans les zones de Marandalla ou Tieningboué. Ces paysans justifient ces changements rapides d'implantation par la fréquence des conflits avec les éleveurs peuls dont les troupeaux détériorent leurs cultures. En effet, la mise en culture de grands espaces de savane anciennement boisés attirent les éleveurs en saison sèche du fait d'une production importante de résidus fourragers (paille de maïs et de riz). Mais les déplacements des Sénoufo s'expliquent aussi par la recherche de terres fertiles à

Tableau 2. Place du coton dans les systèmes de production

Table 2. Place of cotton crops in the farming systems

Zones d'étude		Surface moyenne en hectares des exploitations agricoles	
		Autochtones	Migrants
Mankono	Cultures annuelles (dont coton en %)	6,2 (25 %)	9 (48 %)
	Cultures pérennes	3,2	0,5
	Surface totale	9,4	9,5
	% en culture attelée ^a	18 %	82 %
Niakara	Cultures annuelles (dont coton en %)	3,8 (16 %)	7,3 (40 %)
	Cultures pérennes	1,6	0,5
	Surface totale	5,4	7,8
	% en culture attelée ^a	15 %	4 %

^a Propriétaire d'au moins un attelage complet (paire de bœufs + charrue).

défricher et la possibilité d'accroître leur implantation dans le centre du bassin cotonnier. Les nouveaux migrants arrivés depuis peu de la zone dense de Korhogo bénéficient ainsi des terres anciennes, moyennement fertiles cultivées jusqu'alors par les anciens migrants. Cette cession du droit de cultiver se fait avec l'accord des propriétaires terriens autochtones. Les anciens migrants généralement mieux équipés se déplacent sur de courtes distances et mettent en valeur de nouvelles terres dans de meilleures conditions de production : faible présence de l'élevage transhumant, forte disponibilité en terre fertile, accord de la CIDT pour encadrer la production cotonnière (crédit intrants), acheter le coton et donc construire des pistes rurales.

La proximité culturelle des Sénoufo du nord de la Côte d'Ivoire avec les ethnies d'accueil (Koro à Marandalla et Tagbana à Niakara) a facilité leur installation [3]. Lorsque dans une région le nombre de paysans migrants reste faible, le prêt de la terre ne fait pas l'objet de transaction financière et de vastes espaces, parfois plusieurs centaines d'hectares, ont pu être concédés, à un seul chef de campement sénoufo. Les migrants devaient toutefois travailler quelques jours par an dans les parcelles de leurs propriétaires pour rappeler leur relation de dépendance. Pour éviter les tensions autour de cette mobilisation du travail, toujours difficile à organiser, les propriétaires terriens ont institué à la place le paiement d'une redevance annuelle variant de 5 000 à 20 000 FCFA¹ pour chaque paysan migrant. Cette rede-

vance peut être assimilée à une location de la terre, mais elle n'est pas proportionnelle à la surface cultivée. Vu que la surface moyenne des exploitations des migrants atteint 10 hectares à Marandalla, on peut considérer que le coût de location – de 500 à 2 000 FCFA/ha - est presque symbolique. Du fait de la concentration du foncier entre quelques propriétaires terriens par village, les revenus monétaires provenant de la collecte de cette redevance peuvent être très intéressants et dépasser 500 000 FCFA par an et par propriétaire.

Au-delà de cette rente foncière captée par les propriétaires terriens, les autochtones considèrent que l'accueil des paysans migrants constitue un moyen efficace pour développer l'économie locale. L'accroissement de la population, l'entretien du réseau de pistes par la CIDT, l'arrivée de nouvelles compétences entraînent le développement d'activités commerciales et de service (forges et ateliers de mécanique, unités de décorticage pour le riz, transport motorisé...). Les conflits entre agriculteurs migrants et populations autochtones sont peu fréquents et concernent principalement la gestion des recettes de prestations versées par la CIDT aux groupements de producteurs pour services rendus (organisation de la commercialisation, gestion des crédits et des intrants). Les autochtones considèrent qu'il leur revient de gérer ces ristournes en tant qu'autorités traditionnelles afin d'équiper les villages en école, forage ou dispensaire. En revanche, les Sénoufo qui produisent plus de 75 % du coton de ces zones, considèrent que ces ristournes sont en grande partie le fruit de leur

travail et qu'il serait préférable de les répartir entre les groupements au *pro rata* de la quantité produite.

Accès aux parcours et non-concertation entre éleveurs et agriculteurs

La majorité des éleveurs rencontrés dans les sous-préfectures de Marandalla et de Niakara pratique la transhumance en alternant les séjours dans le centre du bassin cotonnier et dans le nord de la Côte d'Ivoire ou les pays limitrophes (Mali et Burkina Faso). Selon les agriculteurs autochtones, les Peuls accèdent librement aux zones de parcours qui restent gérées par les chefs de terre des villages et ne sont pas attribuées aux propriétaires terriens représentant les grandes familles d'autochtones. Les éleveurs ont confirmé cela en soulignant toutefois qu'ils signalaient leur installation aux chefs de village et, de façon plus systématique, à la sous-préfecture où ils versent une taxe de passage de 10 000 FCFA/troupeau. Les conflits entre agriculteurs et éleveurs dans le centre du bassin cotonnier sont fréquents et souvent violents. Il est difficile d'établir un bilan objectif de ces conflits à partir des déclarations des différentes parties prenantes. Les paysans accusent les bouviers de négliger le gardiennage des troupeaux la nuit, voire même, de les faire rentrer sciemment dans des parcelles non récoltées. Les éleveurs font état du morcellement des zones de parcours du fait d'une mise en culture non raisonnée des territoires villageois (cultures annuelles mais aussi plantation d'anacardiens sur de vastes espaces). Ils accusent même les paysans de chercher l'affrontement en vue d'une indemnisation plus rémunératrice que la production, par exemple en retardant la récolte, en laissant les stocks au champ sans protection ou en installant des parcelles sur les passages du bétail [4, 5].

La persistance de ces conflits est certainement liée à la diversité des propriétaires de bétail. En dehors des éleveurs peuls, certaines personnes, occupant une position sociale privilégiée, possèdent des bovins : agents de l'administration, autorités villageoises mais aussi agriculteurs aisés. Tous veulent développer leur élevage sans se concerter pour régler l'accès aux parcours et le déplacement des troupeaux et sans investir des moyens dans le gardiennage du bétail. La plupart de ces propriétaires de bétail font appel

¹ 1 000 FCFA = 1,52 euro.

aux éleveurs peuls dont les compétences sont incontournables pour le gardiennage et l'entretien des bêtes. Cette situation met l'éleveur, ou plutôt le berger, dans une position confortable en cas de dégât des cultures. En effet, les personnes chargées du règlement des conflits et de la fixation des indemnités à verser aux agriculteurs victimes de dégâts, sont les autorités villageoises et les agents de l'administration quand le conflit connaît une certaine ampleur. Compte tenu des relations intéressées de ces personnes avec les éleveurs, il devient difficile pour l'agriculteur de bénéficier d'un règlement en sa faveur. Cela explique la permanence de ces conflits et leur ampleur, et en réaction, la fréquence des actes d'auto-défense (abattage de bœufs par des agriculteurs) qui sont lourdement réprimés par l'administration lorsque leurs auteurs sont identifiés.

La présence d'un élevage bovin dont les effectifs progressent n'est pas considérée par les agriculteurs comme un atout pour le développement de leur région. Certes, leur approvisionnement en viande et en lait est facilité et peu onéreux. Par ailleurs, les agriculteurs disposent toujours de terres fertiles et ne mesurent pas encore l'intérêt d'utiliser l'importante production de fumure animale que les éleveurs pourraient leur concéder après accord. Bon nombre d'autochtones voudraient interdire l'accès de leur terroir villageois aux troupeaux conduits par les Peuls. Ils ne souhaitent pas réglementer l'accès aux ressources pastorales comme cela a été fait pour les terres agricoles avec les paysans migrants. Le paiement d'une redevance pour l'accès au terroir villageois ne ferait selon eux, que conforter la présence des éleveurs dans la région, sauf s'ils arrivaient à imposer un niveau élevé de redevance, ce qui limiterait l'installation des éleveurs.

Propositions pour une meilleure gestion des ressources naturelles et des espaces

Prévenir et gérer les conflits

L'impact des tensions et conflits entre agriculteurs et éleveurs et, dans une moindre

mesure, entre paysans migrants et autochtones est difficile à évaluer. Les pertes matérielles et financières qu'ils occasionnent sont importantes et limitent le développement économique de la région. Les déplacements des agriculteurs migrants liés aux difficultés de cohabitation avec les éleveurs sont préjudiciables aux ressources naturelles de par les défrichements répétés qu'ils entraînent. Ils aboutissent aussi à des conditions de vie médiocres dans les nouveaux campements : absence d'eau potable, éloignement des centres de santé, scolarisation difficile. Dans la perspective de sortie de crise en Côte d'Ivoire, il serait important de travailler sur les méthodes de prévention et de gestion des conflits. Pour cela, des règles précises d'accès aux ressources naturelles doivent être clairement définies entre les groupes d'utilisateurs. Ces règles ne peuvent pas faire abstraction des lois et décrets en vigueur ni des arrangements antérieurs entre ces groupes : autorisation d'installation des campements sénoufo, droit de vaine pâture. Dans ce jeu complexe entre acteurs, la place de l'administration est centrale non pas pour contrôler les interventions de chacun (elle n'en a pas les moyens) mais pour servir de médiateur entre les différents acteurs, fournir des informations fiables et contribuer à la formation des ruraux. L'administration doit aussi préserver sa capacité à faire respecter les lois, ce qui nécessite une lutte incessante contre les abus de certains de ses agents et un contrôle social de ses activités par la société civile.

Adapter les systèmes de production

Du fait de l'accroissement démographique naturel et lié aux flux migratoires, les agriculteurs seront confrontés dans les 10 ou 20 prochaines années au manque de terres à défricher. Cela est déjà le cas pour les migrants qui ont décidé de rester dans les premiers sites d'installation proches de Marandalla, exploités depuis plus de 20 ans. Dans ce cas, l'intensification et la sédentarisation des systèmes de culture sont nécessaires. Ailleurs, la pratique de la jachère est toujours envisageable, mais elle implique de revoir les règles d'accès au foncier. Les espaces en jachère devraient être considérés comme partie intégrante de l'exploitation et non pas comme des terres « abandonnées ». Le développement des cultures pérennes, en particulier l'anacardier, dynamise l'économie locale mais ces plantations conduites de

façon extensive (le rendement moyen en noix de cajou est inférieur à 300 kg/ha) occupent des espaces de plus en plus importants au détriment des parcours et peuvent entraver la circulation des troupeaux [6]. L'intensification des systèmes de culture, la promotion de systèmes d'alimentation des troupeaux moins consommateurs d'espace et une réflexion sur la place des plantations dans l'espace doivent faire l'objet de recherches et de programmes d'intervention à mener en partenariat avec les agriculteurs, les éleveurs et les collectivités locales [7]. Pour faire évoluer ces systèmes de production, il ne suffit pas de disposer de technologies performantes ; il faut surtout amener les producteurs à prendre conscience des évolutions à venir afin qu'ils puissent anticiper et modifier, sur le plan individuel mais aussi collectif, leurs pratiques de gestion et d'exploitation du milieu. Pour cela, il faut leur fournir les informations nécessaires sous forme de cartes, de modèles simples de production et de gestion des ressources naturelles permettant par exemple de prévoir la surface qu'ils pourront exploiter dans 5 ou 10 ans ou la biomasse fourragère disponible pour leurs troupeaux.

Renouveler les modalités de gestion des ressources naturelles

Le faible coût d'accès aux terres agricoles et aux parcours pousse les agriculteurs migrants mais aussi les éleveurs à développer des stratégies minières d'exploitation des ressources naturelles. Avant d'envisager des modifications des systèmes techniques de production, il est indispensable d'amener les différents groupes d'acteurs à s'entendre sur les modalités d'appropriation et d'utilisation des ressources naturelles. Cela implique de mettre en œuvre quatre types d'intervention :

- Tout d'abord, il revient aux communautés de base et aux collectivités locales de déterminer les échelles d'intervention les plus pertinentes selon les types d'action à promouvoir. À ces différentes échelles (village, grappe de villages, commune rurale) doit correspondre un cadre de concertation regroupant les principaux acteurs concernés [8].
- Une représentation objective du fonctionnement des territoires est à construire avec ces acteurs. Elle nécessite de disposer de cartes d'occupation des sols (même simplifiées) et des données de recensements actualisées (hommes,

bétail, surfaces agricoles). Ce type d'exercice mené en priorité à l'échelle du terroir villageois pourrait être envisagé sur des territoires plus vastes afin d'orienter les déplacements des populations et des troupeaux, la construction d'infrastructures, etc...

- Les règles d'accès et d'utilisation des ressources naturelles sont inexistantes ou peu contraignantes (les migrants doivent juste payer un loyer annuel). La mise en œuvre d'un contrat d'engagement à gérer au mieux les ressources naturelles pourrait être définie par les différentes parties prenantes dans la mesure où les agriculteurs migrants et les éleveurs auraient certaines garanties sur la durée d'exploitation des terres et des parcours.

- Ces règles n'ont d'intérêt que si un cadre d'application et des systèmes de contrôle gérés par les collectivités locales (principalement à l'échelle du village) sont mis en place [9].

Conclusion

Pour valoriser les opportunités économiques qu'offrait la zone de savane de Côte d'Ivoire jusqu'en septembre 2002 (filiale coton fonctionnelle, marché urbain important pour le bétail, exportation des noix de cajou), les migrants ont développé des stratégies d'appropriation du foncier et des ressources naturelles. Dans ce contexte, la tentation des populations autochtones a été de retirer un maximum de bénéfices de l'implantation des migrants. Les autochtones pressentent bien aujourd'hui les difficultés qu'ils pourraient rencontrer si les agriculteurs migrants étaient amenés à quitter le centre du bassin cotonnier. Le reflux de cette

population entraînerait une réduction de leurs revenus liés à la location des terres mais surtout l'arrêt des appuis financiers des migrants pour la construction d'infrastructures, la raréfaction de la main-d'œuvre (pour les cultures, mais aussi le gardiennage du bétail), le renchérissement des produits vivriers produits localement, tout cela aboutissant à un déclin de l'économie locale.

La situation étudiée n'est pas spécifique à la Côte d'Ivoire. Dans la majorité des pays des zones de savanes Ouest-africaines on retrouve ces dynamiques de front pionnier associant migrants et autochtones et s'appuyant sur les services apportés par la filière cotonnière. Les conflits agriculteurs-éleveurs y sont fréquents et s'expliquent, entre autres, par la forte disponibilité en ressources fourragères, la réduction des surfaces en parcours, l'accroissement régulier des effectifs de bovins lié à l'absence d'alternatives de capitalisation en dehors de l'élevage. Dans ce contexte, des recherches devraient s'engager sur la gestion des relations entre groupes sociaux se déclinant en accords, tensions, conflits et crises de grande ampleur. Plus largement, pour traiter de ces questions et plus globalement de la gestion des espaces et des ressources naturelles, il est nécessaire de travailler au renforcement des concertations et des coordinations entre acteurs au niveau local (village, pays rural), mais aussi d'inscrire ces interventions dans des politiques agricoles et d'aménagement du territoire au niveau des États et des ensembles régionaux (CEMAC, CDEAO, UEMOA²). ■

² Communauté économique et monétaire d'Afrique centrale ; Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest ; Unité économique et monétaire de l'Ouest africain.

Références

1. Dugue P, Kone R, Kone G. Gestion des ressources naturelles et évolution des systèmes de production agricoles des savanes de Côte d'Ivoire. Conséquences pour l'élaboration des politiques agricoles. *Cah Agric* 2003 ; 12 : 267-73.
2. Bassett TJ. *Le coton des paysans. Une révolution agricole (Côte d'Ivoire 1880 - 1999)*. Collection A travers champs. Paris : IRD éditions, 2002 ; 291p.
3. Arnaud JC. *Le pays Malinké de Côte d'Ivoire*. Thèse de doctorat d'État, université de Rouen, 1987, 3 tomes, 940 p.
4. Guerin H, Nieuwkerk M, Lhoste P. *Association agriculture-élevage en zone de savanes (Côte d'Ivoire)*. Rapport d'étude CIDT-CFD, tome 1 « Diagnostic ». Rapport 96036. Montpellier : Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (Cirad) ; Institut d'élevage et de médecine vétérinaire des pays tropicaux (IEMVT), 1996 ; 71p.
5. Bernardet P. *Association agriculture-élevage en Afrique. Les Peuls semi-transhumants de Côte d'Ivoire*. Coll. Alternatives paysannes. Paris : L'Harmattan, 1984 ; 235 p.
6. Koné G. *La place de l'anacardier dans la gestion foncière et recomposition des relations sociales : l'exemple de Kouakro dans la région de Bouaké*. Rapport de recherche. Bouaké (Côte d'Ivoire) : Cirad/Lesor, université de Bouaké, 2002 ; 62p.
7. Dugué P. *Dynamiques de plantation et durabilité des systèmes de cultures pérennes en zone de savane de Côte d'Ivoire*. Colloque « L'avenir des cultures pérennes, investissement et durabilité en zones tropicales humides », 5-9 novembre 2001, Yamoussoukro, Côte d'Ivoire. Montpellier : Cirad, 2002 ; (cédérom).
8. Koné FR. Les enjeux de la coordination du développement local dans le pays rural de Sanhouny (sous-préfecture de Béoumi). *Rapport de recherche*. Bouaké (Côte d'Ivoire) : Cirad/Lesor, université de Bouaké, 2002 ; 76 p.
9. Lavigne DP. L'environnement, dynamiques sociales et interventions externes : construire et gérer l'interface entre acteurs. In : Rossi G, Lavigne DP, eds. *Sociétés rurales et environnement : gestion des ressources locales au Sud*. Paris : Karthala, 1998 : 381-94.